HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Tourisme durable : réouverture partielle des gorges de la Save au public

Actu | Route | Tourisme | Protection

Publié le 28 mai 2026
Reading time : 4 minutes

8 juin > 8 juillet



Après dix semaines de travaux entre janvier et avril 2026, le premier tronçon des Gorges de la Save accueille de nouveau les piétons et les cyclistes à partir du 28 mai 2026. Fermé depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité, ce site naturel et patrimonial d'exception est désormais réservé aux mobilités douces.

À la fois espace naturel remarquable et site classé d'une valeur patrimoniale inestimable — en raison de la proximité du château de Lespugue —, les gorges de la Save s'étendent sur les communes de Montmaurin et de Lespugue. Propriété du Département depuis 1957, cette zone protégée est traversée par une route départementale qui a été fermée aux véhicules en 2015, puis aux piétons en 2018. Pour permettre sa réouverture tant attendue, des travaux de sécurisation ont été engagés.
En visite sur place le 26 mai 2026, le président du Conseil départemental, Sébastien Vincini, s'est félicité de pouvoir enfin « rendre le site aux amoureux des gorges de la Save », tout en rappelant que la configuration des lieux impose de fortes contraintes. De multiples expertises ont en effet confirmé que la zone reste exposée à des risques de glissements de terrain et de chutes de pierres, de blocs ou d'arbres. Plus de trente zones d'instabilité rocheuse ont ainsi été identifiées et traités sur cette première zone réouverte.
« J'ai une obligation juridique et pénale d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Dès lors qu'un risque est connu, tout responsable doit en tenir compte, sous peine d'exposer autrui », explique le président.

Un chantier de haute précision

Le rideau se lève enfin sur les 600 premiers mètres des Gorges de la Save. Entre la mi-janvier et le début du mois d’avril 2026, les équipes du secteur routier de Boulogne-sur-Gesse et le service études maitrise œuvre travaux sud ont mené une opération délicate pour sécuriser et protéger les falaises.
Pour ce premier tronçon, le Département a déployé un arsenal technique éprouvé et respectueux du site et de l’environnement. « Des forages ont été réalisés pour ancrer des tiges métalliques (clous) et injecter du coulis de ciment. Des dispositifs de retenue, tels que des filets et des grillages à mailles variables, ont également été installés à flanc de falaise. Enfin, les blocs instables ont été retirés par des moyens manuels et un nettoyage de la végétation a été effectué », détaille Emmanuelle Dreyer, directrice adjointe des actions territoriales sud à la direction des routes du Conseil départemental. Ces travaux ont été réalisés par l’entreprise Fabre Fourtine Travaux.
L'objectif ? Garantir une promenade en toute sérénité, tout en respectant scrupuleusement les avis des experts environnementaux, patrimoniaux et archéologiques. Des études approfondies ont d'ailleurs été menées pour recenser la faune et la flore locales. Ces exigences ont nécessité une collaboration étroite entre la Direction du Développement et de l'Action Territoriale (DDAT) du Département et les services de l'État : la DDT (territoires), la DREAL (environnement et inspection des sites classés), la DRAC (culture) et les Architectes des Bâtiments de France (ABF). Une autorisation ministérielle spéciale a même été requise avant d'engager le chantier.